

POINTS de NON CONFIRMATION

LANDSEER

Adoptés par la SCC le 20/08/2021 revus par rapport au standard FCI n°226 du 01/10/1997

Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GENERAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille différente des valeurs suivantes : Mâles 72 - 80cm (tolérance de +/- 1 cm)
Femelles 67-72 cm (tolérance de +/- 1 cm)

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Stop absent ou trop abrupt
- Babines épaisses et pendantes de couleur autre que noire
- Museau manifestement pas égal à la profondeur du museau en amont du stop
- Queue déformée ou enroulée sur le dos.
- Présence d'ergots.
- Jarrets clos et angulations postérieures insuffisantes.
- Manque de palmure entre les doigts

ROBE :

- Yeux autres que brun à brun foncé en forme d'amande
- Oreille d'une autre couleur que noir
- Poil frisé
- Poil court
- Noir sur le poitrail, le ventre, le cou.
- Manteau uniformément noir sur le dos et la croupe
- Excès de blanc en tête autre que liste pas trop large et symétrique.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Prognathisme.
- Conjonctive très visible.

CARACTERE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.